

Luxembourg, le 25 juin 2021

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé ainsi qu'à Madame la Ministre de l'Intérieur au sujet des défibrillateurs à disposition publique :

*« Selon une publication de 2012 du Ministère de la Santé et du Luxembourg Resuscitation Council (LRC), il y aurait 400 victimes qui décèdent annuellement des suites d'un arrêt cardiaque et au moins une personne tous les jours qui subit un arrêt cardiaque soudain au Grand-Duché de Luxembourg. Le taux de survie se situerait autour de 2,3%.*

*Toujours selon cette publication, 97% des victimes qui ne sont pas prises en charge, meurent des suites de l'arrêt cardiaque, alors que parmi les survivants, 4 sur 5 bénéficient de gestes de secours.*

*Ceci souligne clairement l'importance des gestes de secours et celle des défibrillateurs. Cette importance fût de nouveau démontrée lors du match de football entre le Danemark et la Finlande dans le cadre de l'Euro 2020, le samedi 12 mai 2021, lors duquel le joueur Christian Eriksen a souffert un arrêt cardiaque. C'est grâce aux gestes de secours auxquels un coéquipier et l'équipe médicale ont procédé et grâce à l'emploi du défibrillateur que Christian Eriksen a pu survivre.*

*Malgré le caractère crucial des gestes de secours et des défibrillateurs, le document sous-cité indique que parmi les témoins, il n'y aurait que 20% qui procèdent aux gestes de secours.*

*C'est ainsi qu'en 2012, le LRC a initié, en coopération avec le Ministère de la Santé, la campagne de sensibilisation « réagis ! », qui a pour objet de sensibiliser le grand public à combattre l'arrêt cardiaque au Luxembourg.*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

*Concrètement il s'agissait de :*

- *Sensibiliser le grand public aux gestes des techniques de secours qui peuvent sauver la vie,*
- *La mise en place de formations dispensées au grand public,*
- *L'intégration des données dans un registre national et le lancement d'une application dotée d'un système de géolocalisation*

*Concernant la localisation des défibrillateurs mis en place dans les lieux publics, on retrouve sur le site d'internet reagis.lu une carte indiquant le nombre de défibrillateurs à disposition publique au Luxembourg. On compterait à l'heure actuelle 636 défibrillateurs à disposition publique au Luxembourg.*

*Or, le site internet précise que le manque de précision du système de géolocalisation peut faire varier l'emplacement et qu'aucune mesure contraignante quant au suivi et à la maintenance des appareils n'a été mise en place par les pouvoirs publics, ni par le LRC.*

*Au vu des développements qui précèdent, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Madame la Ministre de l'Intérieur :*

- *Mesdames les Ministres peuvent-elles informer sur l'évolution des chiffres et statistiques concernant les arrêts cardiaques au Luxembourg depuis 2012 au vu de la campagne « réagis ! » (notamment le nombre d'arrêts cardiaques par jour, taux de survie, recours aux gestes de secours et défibrillateurs) ?*
- *Est-ce que Mesdames les Ministres peuvent confirmer que le nombre actuel de défibrillateurs à disposition publique est de 636, tel qu'indiqué sur le site reagis.lu ?*
- *Est-ce qu'il existe des consignes de la part du Gouvernement quant au nombre et lieu d'installation des défibrillateurs à disposition publique ? Dans l'affirmative, lesquelles ?*
- *Est-ce que Mesdames les Ministres considèrent qu'il s'agit d'un nombre d'appareils suffisants et que la mise à disposition sur le territoire national est proportionnelle aux yeux de divers critères démographiques ?*

- *Est-ce qu'une initiative du ministère de la Santé en vue d'un système de géolocalisation plus fiable et / ou de mesures contraignantes de suivi et maintenance des appareils, serait envisageable ?*
- *Est-ce qu'il existe, sous quelque forme, des incitations de la part du ministère de l'Intérieur à l'égard des communes en ce qui concerne la mise à disposition publique de défibrillateurs ?*
- *Est-ce que, selon Madame la Ministre de l'Intérieur, il serait envisageable d'introduire des mesures ou incitations à l'égard des communes relatives au suivi, à la maintenance et à la sécurisation des appareils ? »*
- *Est-ce qu'une initiative de la part du gouvernement, rendant obligatoire la mise à disposition publique de défibrillateurs dans les bâtiments publics, serait envisageable ?*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Claude Lamberty  
Député

Carole Hartmann  
Députée

Max Hahn  
Député